

1

MOTION

La Chambre des députés

- Constatant le nombre conséquent de directives européennes en matière de réglementation financière à transposer,
- Notant l'importance du respect des délais de transposition des directives européennes,
- Estimant que les retards de transposition de directives européennes peuvent constituer une source de risques de réputation pour la place financière luxembourgeoise,
- Tenant compte du prochain audit du Groupe d'action financière qui aura lieu au cours de l'année 2020 en vue d'évaluer le dispositif anti-blanchiment du Luxembourg,
- Considérant, au vu des points susmentionnés, l'urgence de la transposition, par le projet de loi 7512 de la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme
- Constatant cependant l'absence de l'avis de la Commission nationale pour la protection des données (ci-après : la CNPD) concernant le projet de loi 7512,

Invite le Gouvernement

- À prendre part, en temps utile, à la réunion de la Commission des Finances et du Budget qui sera amenée à analyser l'avis de la CNPD sur le projet de loi 7512
- À évaluer lors de ladite réunion avec les membres de la Commission des Finances et du Budget de l'opportunité d'apporter, sur base de l'avis de la CNPD à venir, des modifications à la loi votée en date de ce jour.

Marc Baum

Georges Engel

G. Baum

Guy Arendt

Josée Lorsche

Sven Clement

L. HOSAR